

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT RUE D'HELLIEULE DURANT DES TRAVAUX SUR LE  
RESEAU ENEDIS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : Du lundi 11 décembre 2023, jusqu'à la fin des travaux sur le réseau ENEDIS  
(délai estimé 10 jours),

- la circulation sera alternée par panneaux et le stationnement sera  
interdit au niveau des n°40 à 48 rue d'Hellieule, de part et d'autre de la rue.

**Article 2** : La signalisation temporaire et les panneaux seront mis en place et maintenus  
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier  
sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 23 novembre 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT